



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Aide-sociale-Recours-judiciaire-pour-invalider-la-nouvelle-limite-pour-les>

Aide sociale : Recours judiciaire pour invalider la nouvelle limite pour les sorties du Québec



- Communiqués -

Date de mise en ligne : mardi 17 mai 2016

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 17 mai 2016 - Plusieurs groupes communautaires montréalais s'unissent pour lancer aujourd'hui la campagne pauvre + captif afin de dénoncer un aspect particulièrement discriminatoire du Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles. En effet, depuis mai 2015, une personne qui quitte le Québec pour plus de 7 jours consécutifs - ou 15 jours cumulatifs - dans un même mois perd son droit à l'aide sociale.

« Nombreuses sont les personnes qui cognent à notre porte pour comprendre pourquoi elles ne peuvent plus aller voir leur famille dans leur province ou leur pays d'origine. Cette mesure est déraisonnable et abusive. Elle enfreint les droits protégés par les chartes de manière injustifiée. Son objectif même est incompréhensible. Conséquemment, la mesure sera contestée devant les tribunaux », expose Me Stéphane Proulx, avocat aux Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne.

Cette nouvelle restriction complexifie et précarise la vie de plusieurs personnes qui ont de la famille et des proches ailleurs au Canada ou dans le monde et qui, avant 2015, pouvaient quitter pour 1 mois sans problème. Cette mesure déraisonnable empêche d'abord et avant tout les prestataires d'aide sociale de voir les gens qui leur sont chers, de développer des réseaux de solidarité et de sortir du cycle de la pauvreté.

« Je suis une mère célibataire et il est très difficile d'arriver avec mon faible revenu d'aide sociale et le manque d'emplois. J'ai vu ma mère la dernière fois, il y a environ cinq ans. J'espère emmener mes enfants la visiter, parce qu'elle est très malade et ils ne l'ont jamais vu. Je considère que je devrais être autorisée à laisser mes enfants connaître ma mère, avant qu'il ne soit trop tard », témoigne une prestataire de l'aide sociale directement affectée par la nouvelle limite.

Témoins des conséquences de cette nouvelle restriction dans la vie de leurs membres et participant.e.s, les groupes à l'initiative de la campagne pauvre + captif ont documenté les impacts de cette immobilisation forcée, qui s'attaque à la dignité des gens qui reçoivent de l'aide de dernier recours et renforce les préjugés contre les personnes vivant en situation de pauvreté. Ils dénoncent cette disposition réglementaire, ainsi que les autres modifications introduites en 2015.

Tout comme le projet de loi 70 présentement à l'étude à l'Assemblée nationale, la logique de ces mesures est de renforcer le contrôle sur les personnes à l'aide sociale, avec pour résultat que les barrières pour sortir de la pauvreté sont encore plus difficiles à surmonter.

Pour en savoir plus : pauvreetcaptif.com